



Négociations sur le nouveau traité. Le CSEE affirme que "l'éducation n'est pas une marchandise"
page 1

Un nouveau projet CSEE:
ELFE – Forum eLearning européen pour l'éducation
page 2

Erasmus Mundus – ouvrir les universités européennes au monde
page 4

EURES a lancé un portail pour la mobilité de l'emploi
page 5

Sommet de Berlin sur l'enseignement supérieur 18-19 septembre 2003
page 5

Base de données des projets Socrates
page 6

Lancement du réseau d'experts légaux du CSEE
page 7

Réunion au Comité sur la culture, la jeunesse, l'éducation, les médias et le sport
page 8

Négociations sur le nouveau traité. Le CSEE affirme que "l'éducation n'est pas une marchandise"

Les chefs d'Etat ne sont pas parvenus à un accord sur le nouveau Traité constitutionnel européen au Sommet de Rome des 12 et 13 décembre 2003. Cet échec n'entravera pas le processus d'élargissement, mais personne ne sait encore réellement quand ni comment aura lieu la nouvelle tentative d'accord.

Avant le Sommet, le CSEE a essayé d'attirer l'attention de la Commission et des gouvernements sur la proposition de texte relative au commerce des services d'éducation.

Le CSEE a décelé une contradiction, ou du moins un manque de clarté, dans les articles I –12 et 16 ainsi que III –217 relatifs à la politique commerciale commune et le commerce des services. L'exception concernant l'éducation dans le traité de Nice n'y figurait pas. Cette omission pourrait permettre la prise de décisions relatives au commerce des services d'éducation à la majorité simple au sein du Conseil. Le Bureau exécutif du CSEE a décidé en septembre 2003 que le texte actuel du traité de Nice serait préférable. Et au début du mois de décembre 2003, l'Assemblée générale du CSEE a adopté la résolution suivante:

"Le CSEE :

- Demande expressément un changement. L'éducation est une responsabilité publique et les gouvernements de l'UE devraient le reconnaître une fois pour toutes. Les négociations en cours sur un nouvel Accord général sur le commerce des services (AGCS) ne devraient en aucun cas permettre qu'un mandat communautaire soit pris par un vote à la majorité.
- Note que des parlementaires européens, le comité des régions ainsi que certains gouvernements ont également exprimé leur inquiétude. A cet égard, le CSEE attire l'attention sur une proposition d'amendement de l'article 217-III, soumise par le gouvernement finlandais, selon laquelle des décisions futures en matière d'éducation dans le cadre de politiques commerciales doivent être prises à l'unanimité.

- Exhorte les gouvernements et les ministres de l'éducation à prendre des actions et à maintenir le texte actuel de l'article 133 sur l'éducation dans la proposition de traité constitutionnel.
- Invite vivement ses organisations membres à prendre des actions afin de s'assurer que cette exigence soit soumise à leur gouvernement respectif."

Puisque l'accord sur le nouveau traité n'a pas encore été élaboré, le CSEE va continuer à exercer son influence au niveau européen. D'autre part, le CSEE va encourager ses organisations membres à approcher à nouveau leur gouvernement.

Un nouveau projet CSEE: ELFE – Forum eLearning européen pour l'éducation

Dans le contexte des activités prévues dans le Programme d'action du CSEE (2004-2006) au sujet des nouvelles technologies et de l'enseignement à distance, le CSEE est parvenu à obtenir un financement de 299.600 euros de la Commission européenne afin de développer un projet sur l'eLearning et l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans l'éducation.

Le projet s'appelle ELFE (*European eLearning Forum for Education* – Forum eLearning européen pour l'éducation) et a pour objectif d'explorer les effets pédagogiques et sociaux de l'utilisation des TIC dans l'éducation et de créer un débat européen élargi sur l'utilisation appropriée des nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation. Concrètement, ses objectifs sont:

1. L'analyse et le partage des bonnes expériences et l'identification des bonnes pratiques dans différents pays mettant en œuvre des méthodes eLearning dans leur système éducatif.
2. L'étude des possibilités de transmettre ces bonnes pratiques à d'autres pays européens et la manière de le faire.
3. La création d'un large débat sur la forme que devraient revêtir la politique européenne d'eLearning et les politiques relatives à l'utilisation des TIC dans l'éducation.

Cinq organisations membres du CSEE provenant de différents pays participent à ce projet:

- Utdanningsforbundet - Norvège
- Gymnasieskolernes Lærerforening (GL) - Danemark

- National Union of Teachers (NUT) - Royaume-Uni
- Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft Nordrhein-Westfalen (GEW) - Allemagne
- Federação Nacional dos Sindicatos da Educação (FNE) - Portugal

La mise en œuvre et la gestion du projet ELFE seront assurées par un Comité directeur.

En plus des réunions du Comité directeur, le projet ELFE permettra à des enseignants et des experts de participer à des visites d'études dans des établissements scolaires des 5 pays concernés. Dans le cadre de ELFE le CSEE organisera également deux conférences.

Et après la première phase de la mise en œuvre du projet aux alentours de novembre 2004, une conférence de lancement sera organisée à Bruxelles.

Le réseau sera présenté aux participants à cette occasion. A ce stade, des organisations d'autres pays pourront se joindre au projet. Au terme du projet, le CSEE organisera une conférence de suivi au Royaume-Uni, afin de disséminer les conclusions pédagogiques. Les lignes politiques du CSEE concernant les TIC dans l'éducation seront alors établies.

Le site web de ELFE sera lancé dès le début de la période de mise en œuvre du projet et sera développé tout au long du projet.

ELFE constituera une expérience intéressante, qui permettra de répondre aux questions suivantes: *En quoi les leçons virtuelles peuvent-elles influencer le processus d'apprentissage? Quels en sont les coûts pédagogiques et sociaux ? Quels seraient les indicateurs d'évaluation des politiques européennes en matière d'éducation? Faut-il limiter le nombre de sujets à enseigner par les méthodes eLearning? Dans quelle mesure l'eLearning peut-il influencer les emplois du temps des écoles? Quelle formation est nécessaire pour les enseignants? Quelles sont les exigences logistiques auxquelles les écoles devront faire face?*

Nous espérons créer un grand débat au sujet des politiques européennes en matière de TIC dans l'éducation et établir des lignes directrices du CSEE qui nous permettront d'influencer ces politiques en vue d'assurer le respect du rôle de l'enseignant, garant d'une meilleure éducation pour les citoyens européens.

Erasmus Mundus – ouvrir les universités européennes au monde

Le nouveau programme d'enseignement supérieur de l'UE, Erasmus Mundus, vise à ouvrir les universités et les établissements d'enseignement supérieur d'Europe aux étudiants du monde entier. Ce programme couvrira une période de cinq ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008.

Le programme vise à améliorer la qualité dans l'enseignement supérieur européen et à promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec des pays tiers. Erasmus Mundus fonctionnera en complémentarité avec les programmes de l'UE déjà existants dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Un des éléments fondamentaux du programme est le Master Erasmus Mundus. Les Masters, qui impliquent des études dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur de différents états membres, seront distingués par un label européen. Les études permettront d'obtenir deux ou plusieurs diplômes reconnus ou acceptés par les établissements participant. L'objectif est de créer approximativement 90 réseaux inter-universitaires et de proposer 250 Masters d'ici à 2008.

Cette initiative, en soutenant des Masters inter-universitaires, fera valoir dans le monde l'image de l'Union européenne en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'enseignement, centré sur le dialogue interculturel et les compétences linguistiques.

En outre, des étudiants de pays tiers ont la possibilité de poser leur candidature afin d'obtenir des bourses de deux ans en vue d'entreprendre un Master Erasmus Mundus. Des chercheurs peuvent postuler afin d'obtenir une bourse s'ils doivent participer à des cours d'enseignement ou de recherche pour une période de trois mois.

Le concept de projets de partenariat est également inclus dans le programme Erasmus Mundus. Au travers de l'élaboration de projets impliquant les Masters Erasmus Mundus et les principales universités de pays tiers, le profil de l'enseignement supérieur en Europe sera rendu plus visible au monde en général.

Le lundi 29 septembre 2003, le programme Erasmus Mundus a reçu un soutien unanime du Comité de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et du sport du Parlement européen. La dernière étape avant l'adoption sera la réunion du Conseil des Ministres les 24 et 25 novembre 2003.

EURES¹, portail européen sur la mobilité de l'emploi

Le 19 septembre 2003, Anna Diamantopoulou, Commissaire pour l'emploi et les affaires sociales, a lancé officiellement un site web sur la mobilité de l'emploi.

Le site web est basé sur le réseau EURES et son ancien site web. Le portail européen sur la mobilité de l'emploi constituera un accès virtuel aux informations sur les conditions de vie et d'emploi, les conditions du marché du travail ainsi que les offres d'emploi dans tous les Etats membres de l'UE. Il permettra aux citoyens à la recherche d'un emploi de poster leur CV en-ligne et fournira des informations sur l'éducation et la formation partout dans l'UE.

Conformément aux lignes directrices en matière d'emploi adoptées par le Conseil en juillet 2003, tous les demandeurs d'emploi de l'UE auront accès à tous les emplois proposés par les centres d'emploi des Etats membres d'ici à 2005.

Le web site est accessible à l'adresse suivante:
<http://europa.eu.int/eures/index.jsp>

Sommet de Berlin sur l'enseignement supérieur, 18-19 septembre 2003

Au cours de leur sommet à Berlin les 18 et 19 septembre 2003, les ministres de l'éducation de 33 pays européens se sont rencontrés afin de débattre de l'avenir de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le sommet de septembre était la seconde réunion du processus d'évaluation du processus de Bologne. La première réunion d'évaluation avait eu lieu à Prague en 2001, et avait permis aux ministres de l'éducation de discuter des objectifs conjoints décidés dans la Déclaration de Bologne.

Lors du sommet de cette année, 7 nouveaux pays ont décidé de rejoindre le processus de Bologne: l'Albanie, Andorre, Bosnie et Herzégovine, le Vatican, la Serbie et le Monténégro, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Russie.

En outre, les ministres se sont accordés à accélérer le travail sur les thèmes suivants:

¹ EURES: Services européens de l'emploi

- Fixer à 2005 la date limite pour la promotion de systèmes efficaces d'assurance de la qualité, l'adoption d'un système essentiellement basé sur deux cycles principaux (licence-master) et l'amélioration du système de reconnaissance des diplômes et des périodes d'études.
- Rapprocher les liens entre l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche en incluant le niveau du doctorat en tant que troisième cycle dans le processus de Bologne.
- Réaffirmer que l'enseignement supérieur est un bien public et une responsabilité publique et que la dimension sociale du processus de Bologne est importante.
- Prendre les mesures nécessaires afin de permettre la transférabilité des bourses et subventions nationales.
- Souligner l'importance de l'implication des organisations universitaires et des organisations d'étudiants.

Comme mentionné dans la déclaration de Bologne, les ministres de l'éducation vont se rencontrer une année sur deux afin d'évaluer les progrès des objectifs communs et d'élaborer de nouvelles priorités politiques si nécessaire.

Le prochain sommet européen de l'enseignement supérieur se tiendra à Bergen, en Norvège, en mai 2005.

Base de données des projets Socrates

ISOC (Catalogue Interactif Socrates) est le nom du nouveau catalogue contenant des informations sur presque 200 projets et réseaux européens.

Ce catalogue devrait faciliter l'obtention d'informations sur le contenu et les résultats des projets et des réseaux, financés par la Commission au travers du programme Socrates, depuis 1995.

Le catalogue ISOC contient des informations sur des projets d'éducation coopérative centralisés au sein de Socrates, ainsi que d'autres projets au sein de Comenius, Erasmus, Grundtvig, Lingua et Minerva. En outre, le catalogue fournit des informations relatives aux partenaires associés et partenaires coordinateurs des différents projets, ainsi qu'à des événements liés aux projets.

La base de données ISOC propose différentes options de recherche par thèmes, titres, partenaires, pays ou langue.

La base de données est développée et mise à jour par le Centre pour la coopération universitaire internationale (SIU) en Norvège, et soutenue financièrement par la Commission européenne dans le cadre de Socrates.

Vous pouvez y accéder à l'adresse: <http://www.isoc.siu.no>

Lancement du Réseau d'experts légaux du CSEE

Le nouveau réseau d'experts légaux du CSEE a été lancé au cours d'un séminaire qui s'est tenu à Florence du 31 octobre au 2 novembre 2003. L'objectif principal de ce réseau est de stimuler le dialogue entre les experts légaux des organisations syndicales d'enseignants des Etats membres de l'UE/EEE ainsi que des pays adhérents, au sujet de la législation de l'UE dans le domaine de l'éducation.

Des experts légaux étaient présents à Florence afin de :

- Se familiariser à l'utilisation de First Class, le logiciel du réseau;
- Souligner les problèmes légaux auxquels les enseignants sont confrontés dans leur pays respectif.

En ce qui concerne le contenu à traiter sur le réseau, plusieurs thèmes ont été mis en exergue:

- La lutte contre la discrimination sur base du genre, de l'orientation sexuelle, religieuse et ethnique, par la mise en œuvre de directives européennes anti-discrimination;
- Le stress au travail et l'échange de 'solutions' proposées par les différents systèmes légaux, ainsi que l'importance de l'utilisation des directives cadres de l'UE en matière de santé et de sécurité afin de traiter ce problème;
- Les contrats à durée déterminée;
- La mobilité;
- Les symboles religieux à l'école et les solutions proposées.

Le dernier jour du séminaire, les participants se sont répartis en deux groupes de travail afin d'établir une '*netiquette*', ç.-à-d. un mode de communication approprié au sein du réseau.

Wiebke Duvel et Graham Clayton, les animateurs du réseau, ont mené un excellent travail et sont parvenus à motiver les participants à collaborer dans le futur de manière plus étroite en échangeant leurs propres expériences ainsi que des informations

légales. Ils ont déjà commencé à organiser les différents domaines de travail au sein du réseau et une réunion a eu lieu à Londres le 27 novembre afin de lancer les premières discussions au sein du réseau.

Le CSEE tient également à remercier Maria Irace, l'experte First Class, pour son soutien technique, son excellente contribution et les explications pratiques fournies aux participants.

Réunion du Comité sur la Culture, la Jeunesse, l'Education, les Media et le Sport

Le 4 novembre 2003, le CSEE a participé à une réunion sur la Culture, la Jeunesse, l'Education, les Media et le Sport au Parlement européen.

Un des thèmes majeurs de cette discussion a été la sauvegarde de la diversité culturelle. Ce débat a porté entre autres sur le développement d'un instrument légal sur la diversité culturelle. Dans ce contexte, le rôle important de l'UNESCO a été mis en évidence.

Une autre discussion tout aussi importante a porté sur le Livre Blanc: « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne ». Les membres du Comité ont débattu des possibilités d'encourager l'engagement des jeunes dans le débat politique. L'une des suggestions était la revalorisation de la politique européenne de la jeunesse, l'instauration permanente d'une 'semaine de la jeunesse' ainsi que, à partir de 2006, d'une Année européenne de la violence. Le rapport final est attendu en mars ou avril.